

# ALLOCATIVE RESOURCES AND AGRICULTURAL PRODUCTION IN ZOKOGUHE, COTE D'IVOIRE

## RESSOURCES ALLOCATIVES ET PRODUCTIONS AGRICOLES À ZOKOGUHÉ EN CÔTE D'IVOIRE

AKA BEIBRO Florence, Enseignante-Chercheur, Université Peleforo Gon Coulibaly, Korhogo, abfloma@upgc.edu.ci

KRA Koffi Siméon, Enseignant-Chercheur, Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa, krakoffsiméon06@gmail.com

KOUAMÉ Koffi Jean Marius Boris, Enseignant-Chercheur, Université Peleforo Gon Coulibaly, Korhogo, boriskouame@upgc.edu.ci

### RESUME

L'agriculture est l'activité principale des populations de Zokoguhé. Constituée de cultures vivrières et de cultures d'exportation, elle est source de création de richesse et de revenu. L'efficacité et la pérennité de ces systèmes de production dépendent de la manière dont les ressources sont allouées et gérées par les exploitants agricoles. L'objectif de cet article est de connaître les ressources allouées dans les productions agricoles vivrières et dans les productions pérennes à Zokoguhé en Côte d'Ivoire.

Les données secondaires et primaires constituent le cadre méthodologique. Un échantillon de 97 chefs d'exploitation agricole a été questionné. Le dépouillement et l'analyse des données ont été faits manuellement, par Excel et par STATA 17 selon la nécessité pour une analyse statistique descriptive et bivariée.

Il résulte de cette analyse que les terres louées (15%) sont exclusivement dédiées aux vivriers tandis que les autres (85%) sont allouées aussi bien aux vivriers qu'aux cultures pérennes. La proportion de la main-d'œuvre familiale dans la production des cultures pérennes est moins importante (35%) que celle dans la production vivrière (64%). Les engrais NPK 12-22-22, NPK14-18-18+6S+1B2O3 et l'Urée Perle 46%N sont utilisés pour les espaces dédiés aux cultures vivrières. Quant aux espaces des cultures pérennes, les engrais foliaires, l'engrais NPKSB 15-15-15+6S+1B, l'engrais Anhydride 23%+ Oxyde de Potassium 19% et l'Urée y sont employés. L'allocation de la ressource temporelle diffère beaucoup des productions pérennes aux productions annuelles. Ces dernières demandant plus de temps de travail du fait de la répétition du cycle de travail au moins deux fois dans l'année. À la suite de la présente étude, nous recommandons un programme de formation des producteurs en vue d'améliorer leur capacité de gestion, concomitante, des ressources de production pérennes et annuelles afin d'accroître les rendements.

**Mots-clés :** Allocation des ressources, productions agricoles vivrières et de rente, Zokoguhé, Côte d'Ivoire

## ABSTRACT

Agriculture is the main activity of the populations of Zokoguhé. Comprising both food crops and export crops, it is a source of wealth and income creation. The efficiency and sustainability of these production systems depend on how resources are allocated and managed by farmers. The aim of this article is to understand the resources allocated to food crop production and perennial crop production in Zokoguhe, Cote d'Ivoire.

Secondary and primary data constitute the methodological framework. A sample of 97 farm operators was surveyed. The processing and analysis of the data were carried out manually, using Excel and STATA 17 as needed for descriptive and bivariate statistical analysis.

It follows from this analysis that the leased land (15%) is exclusively dedicated to food crops, while the remaining (85%) is allocated to both food crops and perennial crops. The proportion of family labor in the production of perennial crops is lower (35%) than that in the production of food crops (64%). NPK 12-22-22, NPK 14-18-18+6S+1B2O3 fertilizers, and Urea Pearl 46%N are used for areas dedicated to food crops. As for the areas of perennial crops, foliar fertilizers, NPKSB 15-15-15+6S+1B fertilizer, Anhydride 23% + Potassium Oxide 19% fertilizer, and Urea are applied. The allocation of time resources differs significantly between perennial and annual crop production, with the latter requiring more labor due to the repetition of the work cycle at least twice a year. Following this study, we recommend a training program for producers to improve their capacity to manage both perennial and annual production resources in order to increase yields.

**Keywords:** resource allocation, food crops, export crops, Zokoguhe, Côte d'Ivoire

## 1. INTRODUCTION

L'agriculture demeure un secteur-clé de l'économie et de la vie des habitants de la Côte d'Ivoire. Cette agriculture est binaire en qu'elle vise à la fois l'autosubsistance des ménages pour les cultures vivrières et, la recherche de devises pour les cultures d'exportation. Le secteur agricole correspond à 14,4% du PIB mais emploie encore directement en 2023, 45% de la main-d'œuvre. L'excédent de la balance commerciale du pays est largement porté par les produits agricoles (47,7% des exportations). RAFFIN (2025)

La circonscription de Daloa, dans la région du Haut-Sassandra au centre-ouest du pays, est une zone d'économie agricole. Elle est fondée non seulement sur les cultures d'exportation que sont le cacao, le café, le palmier à huile mais aussi sur les productions vivrières. Selon le MEMINADER<sup>1</sup> 2023, les volumes de production suivantes y ont été recensés en 2022 : cacao (178 972 T) et le café (23 383 T). Pour les cultures vivrières et maraîchères, nous pouvons citer le manioc 216 450 T), le maïs (49 591 T), la banane plantain (91 843 T), les aubergines (6 746 T), et le gombo (19 382 T).

L'efficacité et la pérennité de ces systèmes de production dépendent de la manière dont les ressources (terre, main-d'œuvre, intrants chimiques, temps) sont allouées et gérées par les exploitants agricoles. Une bonne allocation des ressources est importante pour l'accroissement de la productivité, des revenus des producteurs et la sécurité alimentaire. Cependant, dans le contexte des défis actuels tels que les changements climatiques, la pression démographique, l'inflation, les agriculteurs de Daloa sont confrontés à des choix complexes et des contraintes

---

<sup>1</sup> MEMINADER : Ministère d'État, Ministère de L'Agriculture et du Développement Rural

multiples dans l'utilisation de leurs ressources. Ces contraintes pourraient entraîner des déséquilibres se traduisant par une sous-utilisation de certaines ressources ou une surutilisation d'autres impactant la production des cultures pérennes ou annuelles.

Notre objectif de recherche est de connaître les ressources qui sont allouées d'une part aux productions agricoles pérennes et d'autre part aux productions vivrières à Daloa à travers l'étude du cas du village de Zokoguhé.

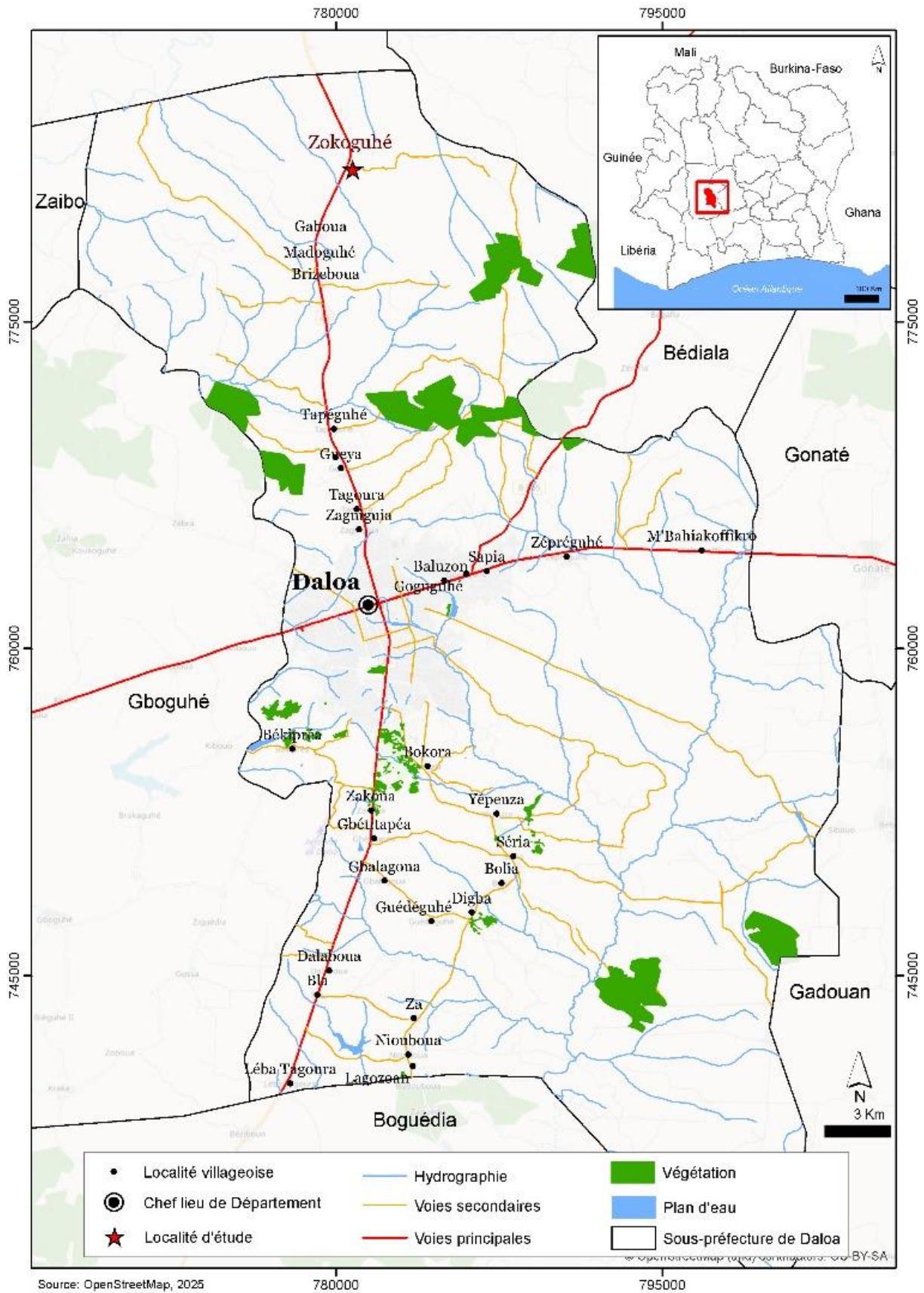
## **2. MÉTHODOLOGIE**

Pour atteindre l'objectif de recherche, la méthodologie suivante est utilisée : il s'agit d'abord de présenter la zone d'étude et d'en justifier le choix. Ensuite, il convient de montrer comment les données ont été collectées. Enfin, il revient d'éclairer le choix de la population cible.

### **2.1- Le cadre de l'étude**

Le village de Zokoguhé se trouve entre 7° degré de latitude nord et 6° degré de longitude ouest, dans la sous-préfecture de Daloa. Il est situé sur l'axe routier nord du département reliant Daloa à Vavoua (Figure 1). Il est précisément à 21 km du chef-lieu qu'est Daloa. La localité est née d'autochtones de l'ethnie bété ayant migré du village voisin (Zokoguhé-Didéguhé) et de l'installation de populations venues du centre (baoulé) et du nord (sénoufo) de la Côte d'Ivoire. En outre, l'on y compte des immigrés du Burkina-Faso ou leurs descendants. Zokoguhé est le dernier village de la circonscription de Daloa. Il a attiré l'attention de tous à la faveur de la crise militaro-politique de 2002-2011 car il a été un check-point. Paradoxalement, le marché hebdomadaire qui se tient dans le village voisin a connu un regain d'activité dont les paysans de Zokoguhé profitent pour écouler certaines productions agricoles. Zokoguhé tient sa spécificité de ce que les allochtones sont beaucoup plus nombreux que les autochtones dans ce village.

**Figure 1 : Localisation du village de Zokoguhé dans le département de Daloa**



## **2.2- La collecte des données**

Les données utilisées ont été recueillies des sources secondaires et primaires. En ce qui concerne les données secondaires, la collecte a été possible grâce à une recherche documentaire. Elle a consisté à la consultation de la littérature grise (les rapports d'étude du ministère de l'agriculture) et des travaux antérieurs en lien avec la production agricole et les ressources allocatives. Quant aux données primaires, elles ont été collectées à l'aide des outils comme le guide d'entretiens et l'enquête par questionnaire. Les thématiques abordées sont les allocations des ressources de production que sont la terre, la main-d'œuvre, les intrants, et le temps de travail en relation avec les productions agricoles vivrières et pérennes. En effet, nous avons été introduits par l'ADR<sup>2</sup>, le chef de village, les chefs de communautés ethnoculturelles et le porte-parole des agriculteurs du village. Puis, la population-cible a été soumise à un questionnaire. Les informations visées par le questionnaire concernent tous les aspects de l'étude. Le recours à la méthode d'échantillonnage aléatoire à certains moments et raisonnée à d'autres, a permis de choisir les personnes enquêtées. Dans la mesure où il n'y avait pas de données fiables sur laquelle se baser pour déterminer un échantillon d'étude fiable. L'INS ne fournit pas exclusivement le nombre d'habitants des villages mais il donne celui des villages et celui des campements alentour rattachés. Parfois sont omis de gros villages annexes comme Zokoguhé, considérés comme faisant partie du village d'origine (Zokoguhé-Didéguhé). C'est ce manque de données, qui a conduit à opter pour un quota de 47 chefs d'exploitation à Zokoguhé et 50 autres dans les campements les plus proches. Soit un total de 97 enquêtés.

Dans cette localité, le chef de ménage agricole (également chef d'exploitation) est le père de famille. En son absence, c'est son épouse qui se prête à nos questions. Les enquêtes se sont déroulées entre septembre et octobre 2022. Cependant en Avril 2025, nous sommes allés compléter nos informations concernant particulièrement les intrants et les produits phytosanitaires.

Le dépouillement a été fait manuellement. Le traitement des données a été réalisé par les logiciels Excel et STATA 17 selon la nécessité pour une analyse statistique descriptive (moyenne et écart-type) et pour une analyse bivariée. La construction des graphiques a été exécutée par Excel. Word 2010 a été utilisé pour le traitement du texte et ArcGIS 10.8 pour la réalisation de la carte de la zone d'étude.

La méthodologie adoptée nous a permis de trouver les résultats ci-dessous.

## **3- RÉSULTATS**

Les résultats ont été organisés en quatre parties même si nous avons introduit en présentant quelques caractéristiques sociodémographiques des acteurs concernés. Premièrement, il s'agit de présenter l'allocation de la terre. Deuxièmement, il s'agit d'étudier l'allocation de la main d'œuvre. Troisièmement, il est question de distinguer les différents usages des intrants et des produits d'entretien. Quatrièmement, il s'agit de montrer le temps consacré aux différentes productions agricoles vivrières et pérennes.

### **Caractéristiques socio-démographiques et économiques des acteurs**

---

<sup>2</sup> ADR : Agent de Développement rural. C'est l'agent résident de la structure étatique d'encadrement des agriculteurs qu'est l' ANADER (Agence Nationale d'Appui au Développement Rural).

Pour ce faire, nous avons procédé à une analyse descriptive des différentes variables que sont l'âge, le sexe, la situation matrimoniale, la durée de l'exploitation et le type de culture développé.

### L'Âge des acteurs

L'âge des exploitants est représenté dans le tableau ci-dessous :

**Tableau I : l'âge des exploitants agricoles de Zokoguhé**

Variable	Effectif total	Moyenne	Écart-type	Minimum	Maximum
Age	97	47,78	14.75	21	87

Source : nos enquêtes, Zokoguhé, 2022

L'âge moyen est d'environ 48 ans ce qui signifie que les producteurs sont relativement matures. L'écart-type étant de 14,74 qui est élevé signifie qu'il y a une grande diversité d'âges, des jeunes et des anciens coexistent ce qui se démontre par l'âge minimum qui est de 21 ans contrairement à l'âge maximum qui est de 87 ans.

### Le sexe des acteurs

Pour ce qui est du sexe, la grande majorité des producteurs interrogés sont des hommes avec un taux de 87,63 % d'où une très faible présence féminine dans notre échantillon avec un taux de 12,37 %. (Voir tableau)

**Tableau II : Répartition des exploitants agricoles enquêtés selon le sexe**

Sexe	Fréquence	Pourcentage	Pourcentage cumulé
Féminin	12	12.37	12.37
Masculin	85	87.63	100
Total	97	100	

Source : nos enquêtes

Ce chiffre concorde avec les faits évoqués dans la méthodologie. Ce sont les chefs de ménage qui ont été la population-cible de notre étude : ce sont les hommes. C'est seulement en l'absence des chefs de ménage que leurs épouses se sont prêtées à nos questions.

### La situation matrimoniale des acteurs

Le tableau ci-joint présente la situation matrimoniale des exploitants :

**Tableau III : la situation matrimoniale des exploitants agricoles de Zokoguhé**

Situation matrimoniale	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage cumulé
Personnes seules	3	3.09	3.09

Mariées	94	96.91	100
Total	97	100	

Source : nos enquêtes

Environ 97% de notre échantillon est marié et un taux très minime de personnes seules (célibataires et de veuf(ve)s de 3,09%. Nous concluons que les producteurs sont en majorité stables socialement, ce qui peut influencer positivement la gestion familiale des exploitations.

Qu'en est-il de l'origine géographique des paysans ?

Nos acteurs sont de nationalité ivoirienne (69%) et de nationalité burkinabè (31%). Les Ivoiriens, sont d'ethnies diverses. Nous avons par ordre décroissant d'ethnie, les baoulés (25%), les sénoufos (22%) et les autochtones bétés (18%).

Après l'étude du profil démographique des acteurs agricoles, il convient de connaître les caractéristiques économiques. Ceci se fera à travers les variables que sont la durée de possession de la parcelle exploitée et les cultures pratiquées.

Nombre d'années de possession de la parcelle

**Tableau IV : la durée de possession des exploitations agricoles à Zokoguhé**

Variable	Total	Moyenne	Écart-type	Minimum	Maximum
Durée de possession de la terre (ans)	97	21,04	15,58	1	68

Source : nos enquêtes

En moyenne, les producteurs possèdent leurs terres depuis près de 21 ans. L'écart-type de 15,58048 indique une grande diversité d'ancienneté (entre jeunes propriétaires et anciens. Nous observons alors une expérience solide dans l'exploitation des terres, ce qui peut être un atout pour l'adoption de nouvelles pratiques.

Quant aux types de culture pratiqués, le tableau ci-après, nous donne les informations utiles :

**Tableau V : La répartition des exploitants agricoles de Zokoguhé selon le type de culture pratiqué**

Type de culture pratiqué	Fréquence	Pourcentage	Pourcentage cumulé
Pérenne	26	26,80	26,80
Vivrière	10	10,31	37,11
Pérenne et vivrière	61	62,89	100
Total	97	100	

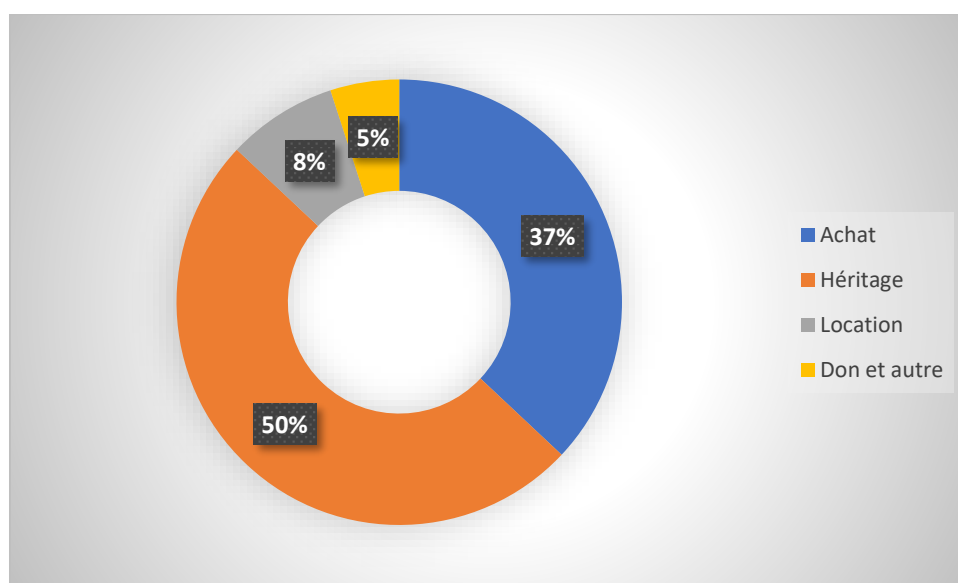
Source : nos enquêtes

La pratique exclusive des cultures vivrières ou des cultures de rente est peu répandue dans la zone d'étude. Seulement 10,31% des acteurs s'adonnent aux cultures vivrières uniquement et 26,80% aux cultures pérennes, uniquement. La majorité des producteurs de notre échantillon s'adonne à la polyculture vivrière-pérenne. En effet, vue le cycle long pour les cultures pérennes et le cycle court puis la rentabilité économique des cultures vivrières les producteurs s'adonnent à la polyculture dans l'optique d'obtenir un revenu immédiat dans un bref délai. Sans compter les besoins alimentaires comblés par l'exploitation des vivriers.

### 3.1. La terre, la ressource fondamentale

Les résultats d'enquête informent que la majorité des parcelles exploitées a été acquise par héritage (50%) contre un taux d'achat de 37%. La figure 2, consacrée aux différentes formes d'accès à la terre à Zokoguhé, en donne l'illustration.

**Figure 2 : formes d'accès à la terre**



Source : enquête terrain, Zokoguhé, octobre, 2022

L'accès à la terre par location et par don et autre représentent respectivement des taux de 8% et 5%. Les paysans ayant reçu des dons affirment être des anciens métayers qui ont reçu ces parcelles en guise de récompense de leur loyauté.

Les acquéreurs par achat que nous avons rencontré sont en réalité les enfants des acheteurs car les achats de terres cultivables sont révolus depuis la fin de la décennie 1980. Ces personnes sont d'origines diverses. Ce groupe se compose de descendants d'immigrés venus du Burkina Faso, des enfants d'immigrés baoulés et sénoufos.

Les possesseurs de terres héritées sont aussi bien des autochtones bétés que des descendants d'allochtones ivoiriens (baoulés et sénoufos).

Ces terres achetées ou héritées sont essentiellement aux mains des descendants de sexe mâle même s'il est permis aux filles d'y développer des parcelles de vivriers.

Après l'étude du mode d'accès à la terre, il y a eu lieu de rechercher les liens entre le type de culture développé et le mode d'accès à la terre exploitée.

**Tableau VI : Le type de culture développé selon le mode d'accès à la terre**

Culture pratiquée	Mode d'accès à la terre					Total
	Achat	Héritage/famille	Location	Métayage	Don	
Pérenne	11	12	2	0	1	26
	11,34	12,37	2,06	0,00	1,03	26,80
Vivrière	1	5	3	0	1	10
	1,03	5,15	3,09	0,00	1,03	10,31
Pérenne et vivrière	24	31	3	3	0	61
	24,74	31,96	3,09	3,09	0,00	62,89
Total	36	48	8	3	2	97
	37,11	49,48	8,25	3,09	2,06	100,0

Pearson  $\chi^2(8) = 15,3851$

Pr= 0,052

Source : nos enquêtes

Le tableau statistique donne les conclusions suivantes : sur 26 personnes pratiquant une culture pérenne, 1/26 soit 1,03% ont accès par don, 2/26 soit 2,06% ont accès à la terre par la location, 11/26 soit 11,34% ont accès à la terre par achat et 12/26 soit 12,37% ont accès à la terre par héritage/famille. Sur 10 personnes pratiquant une culture vivrière, 1/10 soit 1,03% ont accès à la terre par achat et don, 3/10 soit 3,09% ont accès à la terre par la location et 5/10 soit 5,15% ont accès à la terre par héritage/famille. Sur 61 personnes pratiquant une culture pérenne et une culture vivrière, 3/61 soit 3,09% ont accès à la terre par location et le métayage, 24/61 soit 24,74% ont accès à la terre par achat et 31/61 soit 31,96% ont accès à la terre par héritage/famille.

La probabilité du test du  $\chi^2$  est de 0.052, ce qui signifie qu'à un seuil de 5 %, on ne peut pas conclure à relation statistiquement significative entre les deux variables, mais le résultat étant très proche du seuil, ce qui suggère une tendance éventuelle à la dépendance. Cependant, les liens entre le type de culture développé et le mode d'accès à la terre ne sont pas avérés.

Toutefois, dans les faits, la location se distingue. Les locataires de terres agricoles développent des cultures vivrières. Notamment les céréales (le riz ou maïs) ainsi que des cultures maraîchères (légumes) ou autres. Les contrats de location sont renouvelables. La durée de location dure en moyenne 3 à 6 mois (le temps d'une ou deux récoltes). Les durées (trianuelles ou biannuelles) des contrats expliquent sans doute les types de cultures vivrières qui y sont développés librement par les paysans. Le contrat est tacitement renouvelé après la promesse tenue par le locataire. Ceci consiste au paiement d'une somme d'argent convenue avant l'exploitation ou en la remise de dons au propriétaire terrien après la récolte. Lesquels dons sont constitués d'une partie de la production agricole vivrière ou maraîchère concernée.

Quant aux coûts d'accès aux surfaces pour les cultures, ils sont variables. Les propriétaires les fixent en toute liberté selon leurs besoins pécuniaires. Les prix révélés par les paysans se situent entre 50.000 et 500.000 francs CFA par hectare pour les achats. Les plus anciens sont ceux ayant eu les prix les plus bas. Les coûts pour la location, lors nos investigations, se situent entre 20.000 et 75.000 francs par hectare pour un contrat. En nature, il est demandé 1 ou 2 sacs de 100 kg de maïs ou de riz après la récolte pour les parcelles sur lesquelles ses céréales sont produits.

Au terme de la présentation de l'allocation de la terre, nous allons nous pencher sur celle des intrants bio et chimiques ainsi que des produits d'entretien des exploitations.

### 3.2. Typologie de la main-d'œuvre allocative à l'exploitation agricole dans le village de Zokoguhé

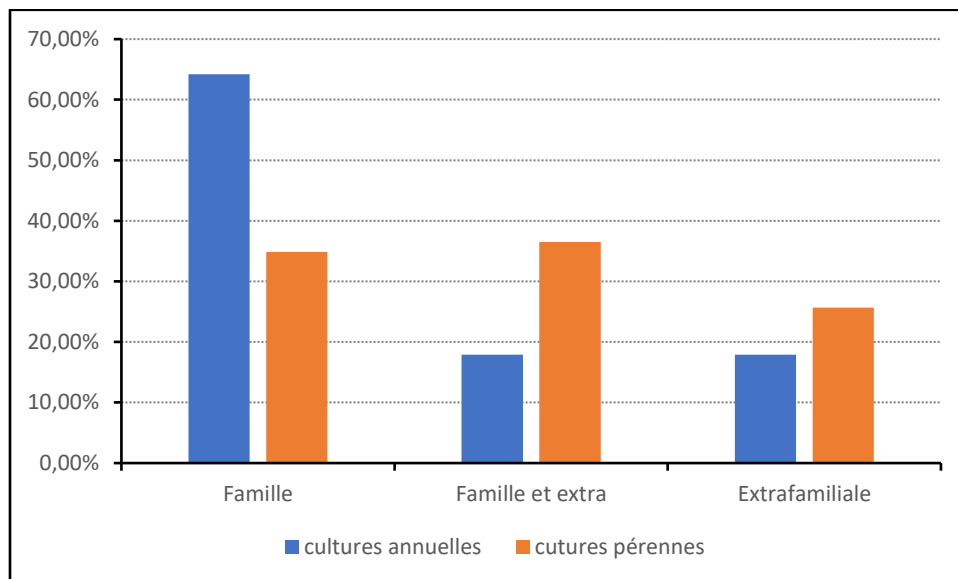
#### 3.2.1. La main d'œuvre familiale

La main-d'œuvre consacrée à la production vivrière est essentiellement familiale : 64% des chefs d'exploitation travaillent avec les membres de leur famille exclusivement. Une deuxième partie (18%) travaille non seulement en famille mais fait appel, aussi, à une main-d'œuvre complémentaire constituée de journaliers et de contractuels. Un dernier groupe d'exploitants agricole confie ses plantations, entièrement à une main-d'œuvre extra-familiale de métayers, de contractuels et de journaliers (7%).

Pour ce qui est de la production des cultures pluriannuelles, elle revient à 35% aux familles entièrement. Elle est accomplie à la fois par les familles aidées par une main-d'œuvre occasionnelle, de contractuels et de journaliers (36%) source : Nos enquêtes . À l'opposé, ce sont 26% des chefs d'exploitation qui confient totalement la production des cultures pérennes à des acteurs extra-familiaux. Ce sont (dans l'ordre décroissant) d'abord des contractuels (16%) puis des métayers (6%), enfin des journaliers (3%).

La figure 3 illustre bien la contribution de la main-d'œuvre familiale et extra-familiale au travail dans les espaces vivriers que dans les espaces pérennes.

**Figure 3 : Attribution de la main-d'œuvre aux productions annuelles et pérennes**



Source : enquête, Zokoguhé, octobre 2023

Au total la main-d'œuvre est premièrement familiale. Qu'il s'agisse aussi bien des cultures annuelles vivrières que des cultures pérennes d'exportation, le travail est accompli, d'abord, par l'exploitant et les membres de sa famille. Cependant, la proportion de cette main-d'œuvre dans la production des cultures pérennes est moins importante que celle dans la production vivrière.

L'on peut ajouter que l'importance de la main-d'œuvre extra-familiale révélant des intentions pécuniaires des exploitants c'est-à-dire la recherche de gains assez considérables dans telle ou telle production. Le type de culture (annuel ou pluriannuel) importe peu, seule l'obtention de revenus explique ou motive l'appel à une main-d'œuvre extra-familiale salariée.

Outre, la main d'œuvre familiale, nous avons la main d'œuvre extra-familiale dont la contribution se négocie par des contrats de travail. Ces contrats sont de diverses formes.

### ***3.2.2. Le cas particulier des contrats de travail***

Les contrats de travail ne concernent que la main-d'œuvre extra-familiale. Ils varient selon la même durée et le coût.

Une personne engagée pour un contrat d'un mois perçoit entre 40.000 à 50.000 francs CFA. Dans ce contrat, le chef d'exploitation ne fournit pas de nourriture au contractuel. Le contrat de six mois coûte 150.000 francs CFA. Le contractuel annuel gagne 300.000 francs CFA. À la différence avec le type mensuel, le chef de l'exploitation offre un repas aux contractuels. Le manoeuvre journalier appelé communément "térékélé<sup>3</sup>" reçoit 2000 francs CFA sans aucune obligation alimentaire.

Le recours à une main-d'œuvre journalière revêt une deuxième forme qui est "la société". La société est un groupe d'exploitants agricoles de 20 à 40 ans qui aide en priorité les membres du groupe dans les travaux champêtres. L'intervention de la société se fait contre la fourniture de déjeuner à tous les membres. En général, c'est un demi-kilo de riz par personne. La main-d'œuvre journalière de type société est surtout le fait des exploitants allochtones baoulés et sénoufos.

Après l'étude de la main-d'œuvre, voyons celle de l'allocation de la terre.

### **3.3. L'allocation en intrants et en produits d'entretien dans la production agricole**

À Zokoguhé, l'utilisation des intrants et autres produits est devenue incontournable. Diverses raisons la motivent. Premièrement, il y a la quasi-saturation foncière constatée dans la région, D. Alla (1997, p. 44). Cette saturation foncière contraint les paysans à abréger la durée des jachères et à amender les sols. Secondairement, les mauvaises herbes s'opposent à l'épanouissement des jeunes plantes sans compter les insectes de plus en plus virulents qui s'attaquent aussi à elles.

Ainsi, plusieurs produits phytosanitaires sont utilisés pour l'amendement de la terre et pour l'entretien des champs et plantations contre les mauvaises herbes et contre les insectes ravageurs. Le tableau VII informe sur la nature des produits utilisés, la fréquence de l'utilisation et les périodes d'usage :

---

<sup>3</sup> Térékélé est l'appellation locale (langue Malinké) du travailleur journalier

**Tableau VII : les Intrants et produits phytosanitaires utilisés par les exploitants agricoles de Zokoguhé**

<b>Nature du produit</b>	<b>Agriculture vivrière</b>	<b>Agriculture pérenne</b>
<b>Engrais</b> Nom+composition chimique +Posologie +Période d'utilisation du produit	NPK14-18-18+6S+1B2O3 (1fois par mois), au début des semailles et au milieu de la croissance des plantes	ANHYDRIDE 23%, OXYDE DE POTASSIUM = 19%
	UREE PERLE 46%N (1 fois par mois), avant les semailles et au début des semailles	NPKSB 15-15-15+6S+1B (2 fois par mois), au milieu de la croissance des plantes et avant la récolte
<b>Insecticide</b> Nom+Composition chimique +Posologie +Période d'utilisation du produit	KAPAAS 80 EC (Émamectine benzoate 20g/l, Abamectine 20g/l et Acétamipride 40g/l), traitement foliaire tous les 14 jours et au moins 14 jours avant la récolte	MECAO 660 WP : OXYDE DE CUIVRE 600g/kg+METALAXYL-M60g/kg, au milieu de la croissance des plantes
	ALBATROSS 200 SC (Fipronil 200 g/l) , traitement foliaire et traitement des semences	BELLE CABOSSE 3 PLUS : 50EC ACETAMIPRIDE 15g/L + IMIDACIOPRIDE 15g/L + BIFENTHRINE 20g/L (1 fois par mois), au milieu de la croissance des plantes
<b>Herbicide</b> Nom+Composition chimique +Posologie+Période d'utilisation du produit	MALOGNANA200D : BISPYRIBAC-SODIUM5g/l+CYHALOFOP BUTYLE 15g/L (1fois par mois), au milieu de la croissance des plantes	BIBANA : GLYPHOSPATE 360g/L a-e = 480g/L SEL (1fois par mois), au début des semailles
		GLYPHOSPATE SEL DISOPROPYLAMINE 410g/L (2fois par mois), au milieu de la croissance des plantes et avant la récolte
		GLYPHOSPATE 780g/Kg (1fois par mois), au début des semailles et au milieu de la croissance des plantes

Source : notre enquête, Zokoguhé, avril 2025

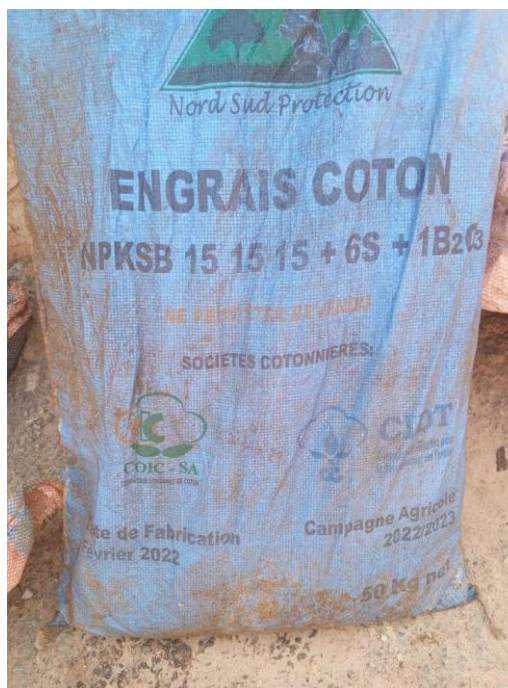
Nous citerons ceux évoqués par les paysans : L'engrais 12-22-22 est utilisé pour les espaces dédiés aux cultures vivrières et l'engrais nommé NPK l'est pour les cultures pérennes.

Photo 1 : un sac de NPK14-18-18+6S+1B2O3



Autrice : Florence Beïbro Aka, 2025

Photo 2 : un sac de NPKSB 15-15-15+6S+1B



Autrice : Florence Beïbro Aka, 2025

Ces parcelles de cultures ont besoin de deux fertilisations par an. En plus du NPK, les agents de développement ruraux conseillent l'urée et les engrais foliaires en complément. L'Urée améliore les capacités des sols tandis que les engrais foliaires fortifient le feuillage des plantes. La majorité des paysans utilise les engrais foliaires, aussi, à cause de leur moindre coût : 20.000 à 25.000 francs CFA le sac de 50 Kg.

Les paysans utilisent aussi les herbicides et pesticides systématiquement. Les photos 3 et 4, à la page suivante, présentent un des herbicides utilisés dans la production du riz et un insecticide utilisé dans la cacao-culture. Notons que l'utilisation des engrais est fonction des moyens du paysan. Toutefois, l'utilisation des herbicides et pesticides s'impose à lui à cause des mauvaises herbes qui s'opposent aux jeunes plants de même que les insectes ravageurs. Au cours d'une année, pour les productions pluriannuelles telles le café et le cacao, les ressources financières alloués à l'achat des intrants et autres varient de 12.000 à 250.000 francs CFA. En revanche, pour ce qui est des productions vivrières, les ressources financières allouées aux intrants chimiques et produits d'entretien varient de 3.000 à 210.000 francs CFA au cours d'une saison culturale. Sachant que les vivriers sont des productions annuelles de deux à trois labours-semences-récoltes, le paysan est obligé dépenser deux à trois fois plus pour l'achat des intrants et produits d'entretien sur une parcelle de vivriers.

Photo 3 : un pot d'herbicide MALOIGNANA



Autrice : Florence Beïbro Aka

Photo 4 : des bidons de pesticide Belle cabosse



Autrice : Florence Beïbro Aka

En bref, les sommes nécessitées pour l'achat des intrants et produits d'entretien dans la production vivrière sont supérieures à celles demandées dans les productions pérennes.

### 3.4. L'allocation en ressource temporelle dans la mise en valeur des terres agricoles

Les paysans travaillent cinq à six jours par semaine. Soit 5,46 jours exactement. Ils se reposent généralement le jour de marché de la localité qui est le mercredi. À ce premier jour de repos (mercredi), un peu plus de la moitié des paysans y ajoutent un autre jour, notamment le dimanche, jour de repos national et jour de culte chrétiens. Quant aux heures de travail quotidien, les paysans quittent leurs domiciles le matin entre 8 h et 8h 30. Ils commencent le travail le plus souvent à 8h 30-9h. Ils prennent une pause-déjeuner entre 12 h30-13 h. Puis ils reprennent le travail vers 14h pour finir à 16 h. Au total, nous comptons 5 h 30 à 6 h de travail par jour, 29 h à 32 h de travail par semaine et 1 508 h à 1 664 h de travail par an. Néanmoins, les horaires de travail agricoles sont soumis à des variations selon le sexe ou l'âge des acteurs et selon les avatars climatiques et les saisons dans l'année. Les heures moyennes calculées ici sont celles des paysans adultes de sexe masculin. Les paysans du troisième âge et ceux ayant confié leur exploitation à des métayers possèdent des horaires de travail plus flexibles. Les variations induites par la pluie ou la trop forte chaleur réduisent les heures de travail, également.

Concernant l'allocation du temps aux cultures, le paysan ne distingue pas de jours ou d'horaires exclusivement consacrés aux cultures pérennes ou aux cultures vivrières. Cependant, tous avouent que les espaces vivriers requièrent plus d'attention et de temps de travail dans l'année car le cycle de travail labours-semelles-récoltes se répète trois fois. Ainsi, nous concluons qu'il est consacré plus de temps de travail dans l'année aux cultures vivrières qu'aux cultures pérennes même si ce temps n'a pas été mesuré systématiquement.

## 4. DISCUSSION

La production agricole s'accompagne nécessairement d'allocation de ressources diverses. Parmi celles-ci il y a la terre, la main-d'œuvre, les intrants et le temps. Premièrement, l'allocation de la terre : L'accès à la terre conditionne la production agricole. Dans notre étude, l'accès à la terre à Zokoguhé se fait selon quatre modes que sont l'héritage (ou la filiation sanguine), l'achat, le métayage et la location. Ces résultats sont confortés par les travaux de M. Koné (2001, pp. 29-30). En effet, l'auteur en plus des autres modes d'accès cités précédemment a relevé d'autres modes comme la mise en gage, le don, la reconnaissance des terres abandonnées. Ces modes d'accès à la terre retrouvée à Daloa s'apparentent aux modes d'accès révélés par K.S. Amanor et M. K. Diderutuah (2001, p.37). La terre, à Zokoguhé, est le bien de la communauté villageoise autochtone<sup>4</sup>. Ces terres ont été, partiellement, cédées aux petits paysans issus des migrations intra-nationale et sous-régionale ouest-africaine qui les exploitent. S'agissant de la cession des terres à titre locatif, il convient de relever les travaux de Y. Maïga (2023, pp. 68-69) et M. Koné (2001, p. 34). Y. Maïga se penche sur l'exploitation des basses terres de Sourgou-centre (Burkina Faso) à des fins de production maraîchère. Dans cette région de précarité foncière, l'accès à la terre locative s'accompagne de principes d'exploitation. Une fois attribuée, la parcelle doit être cultivée selon des termes assez contraignants du contrat. M. Koné abonde dans le même sens. Elle soutient que la terre louée est soumise à certaines conditions d'exploitation, telles que la culture à planter. Toutefois, nous tenons à relever que sur notre site d'étude, Zokoguhé, l'imposition de la culture n'est pas formelle et que le locataire

---

<sup>4</sup> La loi n° 98-750 du 23 décembre 1998 relative au Domaine Foncier Rural est l'instrument juridique de la politique foncière rurale de la Côte d'Ivoire.

dispose de la liberté de l'exploitation de la parcelle louée. Particulièrement, lorsque la location est réglée en numéraire en début de saison agricole.

Nos résultats concernant la cession des terres par les populations autochtones à de petits paysans à Zokoguhé diffèrent réellement de l'étude de M. Merlet (2010, p.36). Selon ce dernier, des structures agraires d'Amérique du Sud et centrale sont presque toutes polarisés par les multinationales ou des individus très fortunés. M. Merlet oppose également l'Afrique de l'Ouest, à l'Europe occidentale où domine la propriété privée du sol et où se sont développés de véritables marchés fonciers.

Pour ce qui est des liens entre l'accès à la terre et type de culture développé, nos résultats montrent que les terres héritées, achetées ou confiées à des métayers sont en priorité destinées aux cultures pérennes. Tandis que les terres louées sont uniquement dédiées aux cultures vivrières. Résultats que confirment F. A. Beïbro (2016, p.83, p.100) et Koné M. (2001, p.34). En effet, dans son étude, F. A. Beïbro fait état de l'importance du mode locatif de la terre chez les producteurs de vivriers 36%. Ces producteurs de vivriers étant à majorité des femmes. La location ne concerne pas les autochtones. Quant à M. Koné, dans son étude sur l'accès à terre dans le centre-ouest ivoirien, affirme ceci : « la location de terre concerne presque exclusivement les cultures vivrières. Les termes utilisés localement (« louage », boloué ou louélouéba), qui dérivent du terme français louer, suggèrent que ce type d'arrangement est nouveau. Alors que les cultures vivrières peuvent être cultivées parallèlement à de jeunes plants de cacao pendant les premières années, une fois que ces arbres ont poussé, l'ombre qu'ils apportent empêche de développer ces cultures. C'est pourquoi les familles qui ont planté toutes leurs terres en cacao ou en café doivent chercher de la terre auprès de tiers pour leurs cultures vivrières. En outre, de plus en plus de migrants se spécialisent actuellement dans les cultures vivrières (riz, maïs) à vendre, sur des bas-fonds ou des jachères loués. Alors que ces bas-fonds n'étaient autrefois pas cultivés, ils sont aujourd'hui particulièrement recherchés. Le louage est devenu un moyen très important d'accéder à la terre et a largement remplacé les prêts ».

Deuxièmement, concernant l'attribution de la main-d'œuvre, celle-ci est davantage familiale quoique les chefs d'exploitation fassent appel à une main-d'œuvre extra-familiale salariée, particulièrement au niveau des productions agricoles d'exportation. S'agissant de l'importance de la main-d'œuvre familiale dans la production agricole, F.A. Aboudou et al (2021, p. 150) font le même constat que nous à travers leurs résultats, puis en rajoutent. Ils affirment : « Il s'ensuit que dans le milieu rural, une grande part du recrutement de la main-d'œuvre agricole se fait à partir des relations non marchandes existant entre les membres des ménages selon la parenté ». Cependant, F.A. Aboudou et al ayant reconnu la primauté de la main-d'œuvre familiale se sont penchés spécifiquement sur la structure de l'allocation de la main-d'œuvre familiales dans les ménages agricoles.

Troisièmement, pour l'utilisation des intrants, notre étude montre qu'à Zokoguhé, l'utilisation des intrants et autres produits est devenue indispensable. L'abréviation des jachères et la volonté d'augmentation des rendements conduisent certains paysans à l'amendement des sols. À cela, s'ajoute, la nécessité de l'entretien des parcelles contre les mauvaises herbes et les insectes. Au cours d'une année, les ressources financières alloués à l'achat des intrants et autres produits phytosanitaires sont importantes, notamment pour les cultures vivrières. M.M. Choukou et al (2017 pp. 2066207) corroborent ce résultat. Dans, leur recherche visant à identifier les déterminants de l'efficacité et/ou de l'inefficacité économique des producteurs de maïs dans les oasis du Kanem au Tchad, ils ont mis en relief que les intrants de production (dont le prix d'engrais, d'herbicide) affectaient significativement le coût de production agricole.

Quatrièmement le temps. À Zokoguhé, ce sont 5 h 30 à 6 h de travail quotidien, effectuées par les exploitants agricoles en moyenne. Ainsi, avons-nous 29 h à 32 heures de travail par semaine et 1500 h à 1664 heures dans l'année. De prime abord, nos résultats diffèrent de ceux de G. Jégouzo (1981, p. 39 et p. 40). Il relève qu'en France, les chefs d'exploitation agricoles pleinement actifs travaillent au moins 2200 h par an, soit l'équivalent d'au moins 275 jours de travail de 8 h par jour. Tandis que les travailleurs agricoles salariés travaillent un peu moins conformément à la loi des 40 heures date de fin 1974. La durée maximale a été fixée à cette à 57 heures sur une semaine. Ces résultats montrent que les exploitants agricoles de Zokoguhé travaillent beaucoup moins que ceux de France. En revanche, à propos de la variation des horaires de travail dans l'année, nos résultats sont confortés par G. Jégouzo (1981, p. 40), lorsqu'il affirme que le temps de travail n'est pas nécessairement le même chaque jour. En outre, s'agissant de la difficulté à évaluer le temps de travail consacré aux productions vivrières ou aux productions d'exportation, G. Jégouzo, 1981, p. 38 note la difficulté à mesurer en agriculture la durée du travail. Il ajoute même que les données disponibles réalisées par les structures statistiques sont partielles et critiquables.

En somme, la confrontation des résultats de notre étude sur les ressources allocatives et les productions agricoles a mis en lumière des convergences et des différences avec les résultats de recherches menées sur des thèmes proches ou semblables. Nos résultats de recherches concordent avec certains travaux de recherche sur l'accès à la terre, sur l'allocation de la main-d'œuvre et des intrants chimiques. Toutefois, des résultats fort différents se sont avérés concernant l'allocation du temps de travail.

## 5. CONCLUSION

En définitive, nous avons atteint l'objectif qui visait la compréhension de l'allocation des ressources aux productions agricoles vivrières et pérennes à Zokoguhé. Nos résultats montrent que l'allocation à la terre aux cultures pérennes et aux cultures vivrières est sensiblement la même hormis les terres louées qui ne sont consacrées qu'aux vivriers. Les productions pérennes font, davantage, appel à une force de travail salariée. Enfin, l'allocation de la ressource temporelle diffère beaucoup des productions pérennes aux productions annuelles. Ces dernières demandant plus de temps de travail. À l'issue de cette étude, nous recommanderions un programme de formation au niveau des producteurs en vue d'améliorer leur capacité de gestion, concomitante, des ressources de production pérennes et annuelles afin d'accroître les rendements.

## 6. BIBLIOGRAPHIE

ABOUDOU Fahamia Aboudou, LABIYI Innocent Adédédji, FOK Michel, YABI Jacob Afouda, 2021, « Structure d'allocation de la main d'œuvre familiale dans les ménages agricoles dans le département de l'Alibori au nord du Bénin », *Agronomie Africaine* n°33, pp149-160

ALLA Della André, 1997, « les enjeux fonciers de l'économie de plantation dans le centre-ouest de la Côte d'Ivoire : L'exemple de pays bété de Daloa », in *revue du cercle d'étude des sociétés Africaines*, périodique n°4, pp43

AMANOR Kojo Sebastian, DIDERUTUAH Maxwell Kude, 2001, « Contrats agraires et contrats de travail dans la ceinture de palmiers à huile et d'agrumes du Ghana » in IIED, GRET, IRD-RÉFO, *L'accès à la terre par les procédures de la délégation foncière (Afrique de l'Ouest rurale) Modalités, dynamiques et enjeux*, pp. 36-42, <https://ird.hal.science/ird-03655643>

BALASSA Béla., 1989, « Politiques agricoles et allocation internationale des ressources » in *Économie rurale* n°189, janv-fév, pp.22-28 [https://www.persee.fr/doc/ecoru\\_0013-0559\\_1989\\_num\\_189\\_1\\_3948](https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1989_num_189_1_3948)

BANQUE MONDIALE, RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE, Annuaire des statistiques agricoles, édition 2019-2021, Projet d'Harmonisation et d'amélioration des statistiques, 50 p.

BEÏBRO Aka Florence, 2016, *Le marché des produits vivriers du département de Daloa et le ravitaillement de la Côte d'Ivoire*, thèse unique de doctorat, IGT, Université F.H.-B., 325 p.

BOTO, 2010, « Accès à la terre, acquisitions de terres et développement rural: nouveaux enjeux, nouvelles opportunités », *Briefing sur le développement rural en Afrique Centrale Une série de réunions sur des questions de développement ACP-UE*, pp.1-4

BRANGEON Jean-Louis, JÉGOUZO Guenael et ROZE Bernard, 1989, « le travail agricole par travailleur : définition et mesures » in *cahiers d'Economie et sociologie rurales*, n°13, 4<sup>e</sup> trimestre, pp.35-66

Briefing de Bruxelles, 2009, Accès à la terre et le développement rural : nouveaux enjeux, nouvelles opportunités, février, Bruxelles

CHOUKOU Mohamed Mahamat, ZANOU Afio, BIAOU Gauthier et AHOHUENDO Bonaventure, 2017, « Analyse de l'efficacité économique d'allocation des ressources dans la production du maïs au Kanem-Tchad » in *Revue marocaine des sciences agronomiques et vétérinaires*, 5 (2) pp. 200-209

COLIN Jean-Pierre, 2008, « Étude sur la location et les ventes de terres rurales en Côte d'Ivoire », Rapport 1. Diagnostic des pratiques sept 2008, lettre de marché numéro 2008/ 15 07 2, IRD.

EURACTIV, 2016, Agriculture, vers une allocation plus efficiente des ressources, édition spéciale, 14-20 décembre, in <http://www.euractiv.fr/section/agriculture-alimentation/spécial-report/agriculture-towards-more-efficient-ressource-allocation/>

FAO, 2012, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Cadre de programmation pays Côte d'Ivoire, 2012-2015  
<https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/273e5343-0d3f-4eac-9c43-50ba98266009/content>

GNIZA Innocent Daniel, 2022, « Analyse de l'efficacité allocative des ressources utilisées dans les petites exploitations de riz de bas-fond au centre-ouest de la Côte d'Ivoire » in *African Journal of Agricultural and Resource Economics*, Volume 17, Number 4, pp. 287-297

IIED, GRET, IRD-RÉFO, 2001, *L'accès à la terre par les procédures de la délégation foncière (Afrique de l'Ouest rurale) Modalités, dynamiques et enjeux*, <https://ird.hal.science/ird-03655643>

JÉGOUZO Guenael, 1981 « Une durée de travail souvent excessive en agriculture » in *Economie rurale*, n°145, pp 38-47

KONAN Jérôme Kouakou, MANLÉ Soumahoro, KOUADIO Raphaël Oura, 2019, « Mode coutumier d'accès à la terre et situation socioéconomique des femmes rurales de Languibonou (Côte d'Ivoire) », in [www.alternatives-rurales.org-Decembre](http://www.alternatives-rurales.org-Decembre)

KONÉ Mariétou, 2001, « Droits délégués et accès à la terre dans le centre-ouest de la Côte d'Ivoire » in IIED, GRET, IRD-RÉFO, *L'accès à la terre par les procédures de la délégation foncière (Afrique de l'Ouest rurale) Modalités, dynamiques et enjeux*, pp. 27-36, <https://ird.hal.science/ird-03655643>

MAIGA Yaya, 2023, « Market gardening exploitations in the sourgou-center lowlands : between land insecurity, spatial environmental inequalities and producers' adaptation strategies » in *Cuadernos de geografía de la universitat de Valencia*, n° 111, pp. 57-79

MAYERS James, CATRIONA Knapman, SILLICI Laura et LORENZO Cotula 2017, « L'accès aux terres agricoles à la va-vite en Afrique subsaharienne », in *IIED Briefing*, janvier, (en ligne) <http://pubs.ued.cr/f/17399> FIIED consulté 23 Janvier 2023.

MERLET François 2010, « Différents régimes d'accès à la terre dans le monde » in le cas de l'Amérique latine, pp.35-50

MINISTÈRE D'ÉTAT DE L'AGRICULTURE, FAO, UNION EUROPÉENNE, 2004, Recensement National de l'Agriculture 2001, Analyse des données, Niveau national, Caistab, Abidjan, Direction des statistiques, de la documentation et de l'informatique, 90 p.

MINISTÈRE D'ÉTAT, MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL, 2023, <https://www.agriculture.gouv.ci>

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INTÉGRATION NATIONALE, 1999, L'économie locale du département de Daloa, Volume 1 : Rapport Général, 175 p.

RAFFIN Régis, 2025, « Côte d'Ivoire-agriculture et politique agricole », 01 juin in [www.tresor.economie.gouv.fr](http://www.tresor.economie.gouv.fr)

ROCHEGUDE Alain., 2011, « La terre, objet et condition des investissements agricoles. Quels droits fonciers pour l'Afrique ? » In *Afrique contemporaine*, n°\_237, pp 85-96, Cairn Info